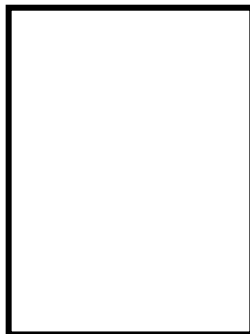


ACCUEIL DE LOISIRS / ACCUEIL DE JEUNES

NOM :

Prénom :

Né(e) le :



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

LE(S) RESPONSABLE(S) LEGAL(AUX) :

PERE Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone : N°travail :

N° de portable :

Courriel :

Autorité parentale : oui ☐ non ☐

MERE Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone : N° travail :

N° de portable :

Courriel :

Autorité parentale : oui ☐ non ☐

Titulaire du dossier* : ☐ mère ☐ père ☐ les deux

*(facture et accès à Noethysweb. Pour les parents séparés, faire 2 dossiers d'inscription)

N° CAF : Montant QF :

QF1 ☐ QF2 ☐ QF3 ☐ QF4 ☐

CCPI ☐ Hors CCPI ☐

N° allocataire MSA : Montant QF :

Autres régimes, précisez (EDF, SNCF...):

Numéro de sécurité sociale:

Personnes autorisées à récupérer le jeune (autres que les parents) :

NOM : Tél :

NOM : Tél :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

VACCINATIONS :

• Photocopies des pages de vaccinations, maladies contagieuses du carnet de santé

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

Angine ☐ Rubéole ☐ Varicelle ☐ Scarlatine ☐ Oreillons ☐
Rhumatisme articulaire aigu ☐ Coqueluche ☐ Rougeole ☐ Otite ☐

ALLERGIES : Asthme ☐ Médicamenteuses ☐
Alimentaires ☐

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES :

Régime alimentaire, allergies, problème de santé ou autres

Le jeune sait-il nager ? ☐ oui ☐ non

La jeune fille est-elle réglée ? ☐ oui ☐ non

Si le jeune suit un traitement médical, joindre une ordonnance récente et les médicaments. Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance.

MEDECIN TRAITANT :

Nom : Tél :

Adresse :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné M. ou Mme autorise mon enfant à participer aux activités de l'accueil de loisirs et de l'accueil de jeunes dans le cadre des animations relatives aux vacances scolaires, aux samedis et en soirée.

J'accepte que toute personne responsable dans le cadre des activités proposées, prenne le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état du jeune (traitement médical sur ordonnance, secours, urgences ...)

Je déclare exacts les renseignements fournis sur cette fiche.

A..... le

Signature

FICHE AUTORISATIONS

ACCUEIL DE LOISIRS ET ACCUEIL DE JEUNES

A RETOURNER COMPLETEE

Je soussigné(e).....
Responsable légal du jeune

- ☐ Autorise mon enfant à participer aux sorties, activités, séjours, mini-séjours organisés dans le cadre de l'Accueil de loisirs et de l'Accueil de Jeunes.
- ☐ Autorise que mon enfant soit pris en photo et filmé, dans le cadre des activités pratiquées. Ces images à but non lucratif, seront utilisées pour alimenter la presse locale, municipale, les réseaux sociaux, les dépliants et les expositions de la MELI.
- ☐ Autorise mon enfant à être transporté dans un véhicule de transport collectif, minibus ou voiture personnelle (en dernier recours et dans le respect du code des assurances) pour se rendre aux activités proposées.
- ☐ Autorise mon enfant à quitter seul **l'Accueil de loisirs à la fin des activités : soit à 12h et à 17h.** Pour laisser sortir seul un jeune exceptionnellement ou en dehors des horaires si dessus ou partir avec une autre personne que prévue dans le dossier, le représentant légal doit fournir un courrier.

- ☐ Autorise mon enfant à quitter seul **l'Accueil jeunes à la fin des activités.**

Je décharge la structure organisatrice de toute responsabilité au-delà de ces horaires.
L'autorisation est valable pour l'année scolaire 2026/2027.

Le programme des animations jeunes, soirées ou vacances est envoyé par mail. Si vous ne disposez d'une adresse mail, vous pouvez venir le retirer à l'accueil de la MELI aux horaires d'ouverture.

Je m'engage à faire parvenir dans les plus brefs délais toutes modifications (changement de domiciliation, n° de téléphone...) ou changement de situation familiale qui pourraient avoir des conséquences dans l'organisation.

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance des règlements intérieurs de l'Accueil de Loisirs et de l'Accueil de Jeunes et en accepte les conditions.

Fait à
Le

Signature

DOCUMENTS A FOURNIR
INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS /ACCUEIL DE JEUNES

- 1 photo d'identité
- Attestation de responsabilité civile
- Photocopies des pages de vaccinations du carnet de santé
- Photocopies des pages concernant les maladies contagieuses et les hospitalisations.
- Attestation de quotient familial CAF ou MSA (sinon le tarif le plus élevé vous sera facturé).
- Pass nautique ou savoir nager (obligatoire pour les activités nautiques).
- Tous documents pouvant justifier de décisions (jugement, problèmes médicaux...).

Les projets pédagogiques sont disponibles à l'accueil de la MELI et pourra vous être remis aux familles sur demande.

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027
TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS

TARIFS CCPI	Journée	½ journée	Repas
0 à 565€	3,50€	2,75€	1,80€
566 à 765€	4,60€	3,60€	2,40€
766 à 965€	6,10€	4,90€	3,20€
966€ et +	8,55€	6,90€	3,50€

TARIFS HORS CCPI	Journée	½ journée	Repas
0 à 565€	3,70€	2,90€	2,10€
566 à 765€	4,85€	3,75€	2,70€
766 à 965€	6,40€	5,10€	3,50€
966€ et +	9€	7,40€	3,80€

Tout repas ajouté le jour même sera facturé **4,10€** (prix facturé par le restaurant scolaire)

TARIFS ACCUEIL DE JEUNES

	TARIFS
0 à 965€	1€
966€ et +	2€

Pour participer aux soirées, sorties ou animations diverses, une participation de 1€ ou 2€ est obligatoire selon votre quotient familial en plus d'un supplément lié à l'activité.

Un jeune inscrit peut participer à l'accueil de loisirs sans refaire de dossier. Dans ce cas, il faudra respecter le règlement intérieur et s'acquitter des tarifs de l'accueil de loisirs

Règlement intérieur de l'accueil de loisirs de la MEL

1 - PRÉSENTATION

L'accueil de loisirs de la MEL est implanté rue de tous les diables – 36100 ISSOUDUN. Il est géré par la Maison d'Expression et des Loisirs d'Issoudun (MELI), représentée par M. Julien DUBOT, président.

L'accueil de loisirs de la MEL est agréé par le ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative. Le numéro d'habilitation pour la saison 2026-2027 est le 0360067CL000126. Les animations proposées dans le cadre de l'accueil de loisirs de la MEL sont inscrites dans un projet pédagogique validé par le SDJES 36.

2 - FONCTIONNEMENT

- Modalités

L'accueil de loisirs fonctionne durant chaque période de vacances scolaires (sauf Noël et les deux premières semaines d'août).

L'accueil est accessible à tous les jeunes scolarisés à partir du CM1 jusqu'à 17 ans. Il n'est fait aucune distinction par groupe d'âge. Pour les sorties ou activités spécifiques, des groupes sont créés afin de respecter le rythme de chacun.

La responsabilité de l'accueil de loisirs débute dès que le jeune est pris en charge et enregistré comme présent par l'équipe d'animation.

Sans autorisation, le jeune encore présent au-delà des horaires de fermeture de l'accueil de loisirs, sera confié aux autorités compétentes.

Il est demandé aux parents qui souhaitent que leur jeune rentre seul ou accompagné d'une tierce personne, de signer la décharge de responsabilité.

En cas de demande de sortie exceptionnelle, la famille doit en informer l'équipe d'animation par écrit en amont.

- Inscriptions

L'inscription et l'adhésion à l'association sont obligatoires pour que le jeune puisse être admis à l'accueil de loisirs.

Le dossier d'inscription doit être déposé complet à l'accueil de la MEL afin de permettre la création de l'accès au **portail famille Noethysweb**.

Les inscriptions aux activités peuvent ensuite être effectuées via le portail famille (les inscriptions peuvent toujours être faites à l'accueil de la MEL).

Aucune inscription ne pourra être prise en compte si le dossier n'est pas complet. En l'absence d'indication de quotient familial, la tarification la plus élevée sera appliquée.

- Activités

Le programme d'activités est transmis par mail aux familles avant chaque période de vacances scolaires (disponible également à l'accueil de la MELI).

Les inscriptions sont possibles, physiquement à l'accueil de la MELI, ou via le portail famille, à la date indiquée sur le programme d'activités.

Aucune inscription ne peut être faite par téléphone.

- Horaires

7h15 :Accueil des jeunes
9h00 :Activités
12h00 à 13h30 : Repas
13h30 à 14h00 :Accueil des jeunes
14h00 :Activités
17h00 à 18h30 :Départ
18h30 :Fermeture de l'accueil de loisirs.

- Alimentation

Les repas sont préparés au restaurant du collège Denis Diderot à Issoudun.

Pour les sorties, il peut être demandé aux familles de prévoir un pique-nique.

Le goûter est pris en charge par l'association.

- Entretien/Nettoyage

L'entretien des locaux est assuré quotidiennement par le personnel de la MELI.

3 - TARIFICATION/PAIEMENT

Le paiement des activités est possible via le portail famille ou à l'accueil de la MELI. Le règlement de l'adhésion doit être fait au moment de la remise du dossier d'inscription.

Un paiement par prélèvement de mensualités est possible à l'accueil de la MELI.

Le tarif journalier est calculé selon les ressources des familles et le quotient familial.

Les chèques vacances sont acceptés.

- Remboursement

En cas d'annulation d'activité ou de sortie pour des raisons propres à l'organisateur, la MELI s'engage à proposer une activité de remplacement.

En cas d'annulation par la famille, aucun remboursement ne sera accordé, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Afin de permettre une organisation optimale, merci de bien vouloir prévenir rapidement l'équipe d'animation en cas d'absence.

Les attestations de présence ne seront délivrées qu'une fois la période terminée et le solde réglé.

TARIFS CCPI	Journée	½ Journée	Repas
0 à 565€	3,50€	2,75€	1,80€
566 à 765€	4,60€	3,60€	2,40€
766 à 965€	6,10€	4,90€	3,20€
966€ et +	8,55€	6,90€	3,50€

TARIFS HCCPI	Journée	½ Journée	Repas
0 à 565€	3,70€	2,90	2,10€
566 à 765€	4,85€	3,75€	2,70€
766 à 965€	6,40€	5,10€	3,50€
966€ et +	9€	7,40€	3,80€

Adhésion MELI

Adhésion	CCPI / Réseau Jeunes	Hors CCPI
	5€	20€

Tout repas ajouté le jour même sera facturé **4,10€** (prix facturé par le restaurant scolaire).

4 - ENCADREMENT

Dans le respect de la législation en vigueur et pour répondre aux besoins de l'animation, l'équipe est composée :

- Direction : Carole Vitte - Thierry Joubert
- animateurs : BPIEPS-BAFA-PSC1.
- Educateurs sportifs territoriaux de la ville d'Issoudun pour certaines activités sportives (kayak, tir à l'arc...).
- Intervenants diplômés d'Etat pour les pratiques d'activités dites « à risque » (voile, équitation, escalade...).

5 - SÉCURITÉ/HYGIÈNE

La MELI, via l'équipe d'animation, est responsable des jeunes pendant les heures d'ouverture. Dans le cadre d'activités ou en cas de problème particulier, le jeune peut être transporté dans un véhicule personnel, dans le respect du code des assurances (voir autorisation de transport). Durant le fonctionnement de l'accueil de loisirs, les jeunes sont véhiculés par une société de transport ou via les véhicules de la MELI.

En cas de problème de santé ou d'urgence, l'équipe d'animation fera appel aux services de secours.

Un médicament sera donné à un jeune uniquement sur ordonnance médicale comprenant la posologie et une autorisation parentale.

6 - RESPONSABILITÉ DU JEUNE ET DE SA FAMILLE

Le jeune inscrit à l'accueil de loisirs de la MELI se doit de respecter le règlement, le matériel mis à sa disposition et toute personne évoluant dans la structure.

Dans le cas où un jeune commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux, sa responsabilité entraînerait celle de ses parents soumis à un dédommagement financier à hauteur des dégâts constatés.

En cas de manquement, la direction de l'accueil de loisirs se réserve le droit d'exclure le jeune de l'association de façon temporaire ou définitive.

Il est demandé aux familles :

- De respecter les horaires
- D'avertir rapidement l'équipe d'animation en cas de désistement, ou de tout changement d'ordre personnel (divorce, décès, décision judiciaire...) pouvant expliquer un changement de comportement du jeune, ou une modification d'organisation.

7 - ASSURANCES

Pour son fonctionnement, La MELI est assurée auprès de la MACIF, et couvre les jeunes adhérents et le personnel d'animation. La compagnie d'assurance intervient en complément de l'assurance RC familiale.

8 - DIVERS

Pour les activités nautiques (kayak, paddle, voile...) le Pass Nautique est exigé. Sans présentation de ce document, le jeune ne pourra pas participer à ces activités.

Fait à Issoudun, le 1^{er} septembre 2026

Julien DUBOT
Président de la MELI

Règlement intérieur

de l'accueil de jeunes de la MELI

1 - PRÉSENTATION

L'accueil de jeunes de la MELI est implanté rue de tous les diables – 36100 ISSOUDUN. Il est géré par la Maison d'Expression et des Loisirs d'Issoudun (MELI), représentée par M. Julien DUBOT, président.

L'accueil de jeunes de la MELI est agréé par le ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative. Le numéro d'habilitation pour la saison 2026-2027 est le 0360067AJ000226. Les animations proposées dans le cadre de l'accueil de jeunes de la MELI sont inscrites dans un projet pédagogique validé par le SDJES 36.

2 - FONCTIONNEMENT

- Modalités

L'accueil de jeunes fonctionne toute l'année (sauf vacances de Noël et les deux premières semaines du mois d'août). L'accueil est accessible à tous les jeunes âgés de 12 à 17 ans (certaines sorties peuvent être réservées aux 14-17 ans).

La responsabilité de l'accueil de jeunes débute dès que le jeune est pris en charge et enregistré comme présent par l'équipe d'animation. Sans autorisation, le jeune encore présent au-delà des horaires de fermeture, sera confié aux autorités compétentes.

Il est demandé aux parents qui souhaitent que leur jeune rentre seul, lorsque c'est possible, ou accompagné d'une tierce personne, de signer la décharge de responsabilité.

En cas de demande de sortie exceptionnelle, la famille doit en informer l'équipe d'animation par écrit en amont.

- Inscriptions

L'inscription et l'adhésion à l'association sont obligatoires pour que le jeune puisse être admis à l'accueil de jeunes.

Le dossier d'inscription doit être déposé complet à l'accueil de la MELI afin de permettre la création de l'accès au **portail famille Noethysweb**.

Aucune inscription ne pourra être prise en compte si le dossier n'est pas complet. En l'absence d'indication de quotient familial, la tarification la plus élevée sera appliquée.

- Activités

Les activités sont proposées aux jeunes tout au long de l'année via la newsletter, le site internet et les réseaux sociaux de la MELI.

Les inscriptions aux activités peuvent ensuite être effectuées via le portail (les inscriptions peuvent toujours être faites à l'accueil de la MELI). Le jeune peut également s'inscrire par lui-même auprès de Marceau.

- Horaires

Les horaires varient en fonction des activités proposées.

- Entretien/Nettoyage

L'entretien des locaux est assuré quotidiennement par le personnel de la MELI.

3 - TARIFICATION/PAIEMENT

Le paiement des activités est possible via le portail famille ou à l'accueil de la MELI. Le règlement de l'adhésion doit être fait au moment de la remise du dossier d'inscription.

Un paiement par prélèvement de mensualités est possible à l'accueil de la MELI.

Le tarif journalier est calculé selon les ressources des familles et le quotient familial :

- Q1 : 0 à 965€ : 1€

- Q2 : 966+ : 2€

À ce tarif, il convient de rajouter le coût lié à l'activité.

Les chèques vacances sont acceptés.

- Remboursement

En cas d'annulation par la famille, aucun remboursement ne sera accordé, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Afin de permettre une organisation optimale, merci de bien vouloir prévenir rapidement l'équipe d'animation en cas d'absence.

Les attestations de présence ne seront délivrées qu'une fois la période terminée et le solde réglé.

Adhésion MELI

Adhésion	CCPI / Réseau Jeunes	Hors CCPI
	5€	20€

4 - ENCADREMENT

Dans le respect de la législation en vigueur et pour répondre aux besoins de l'animation, l'équipe est composée :

- Responsable : Marceau BRUNET
- Des animateurs diplômés peuvent intervenir en soutien lors de certaines activités spécifiques.

5 - SÉCURITÉ/HYGIÈNE

La MELI, via l'équipe d'animation, est responsable des jeunes pendant les heures d'ouverture. Dans le cadre d'activités ou en cas de problème particulier, le jeune peut être transporté dans un véhicule personnel, dans le respect du code des assurances (voir autorisation de transport). Durant le fonctionnement de l'accueil, les jeunes sont véhiculés par une société de transport ou via les véhicules de la MELI.

En cas de problème de santé ou d'urgence, l'équipe d'animation fera appel aux services de secours.

Un médicament sera donné à un jeune uniquement sur ordonnance médicale comprenant la posologie et une autorisation parentale.

6 - RESPONSABILITÉ DU JEUNE ET DE SA FAMILLE

Le jeune inscrit à l'accueil de jeunes de la MELI se doit de respecter le règlement, le matériel mis à sa disposition et toute personne évoluant dans la structure.

Dans le cas où un jeune commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux, sa responsabilité entraînerait celle de ses parents soumis à un dédommagement financier à hauteur des dégâts constatés.

En cas de manquement, la direction de l'accueil de jeunes se réserve le droit d'exclure le jeune de l'association de façon temporaire ou définitive.

Il est demandé aux familles :

- De respecter les horaires
- D'avertir rapidement l'équipe d'animation en cas de désistement, ou de tout changement d'ordre personnel (divorce, décès, décision judiciaire...) pouvant expliquer un changement de comportement du jeune, ou une modification d'organisation.

7 - ASSURANCES

Pour son fonctionnement, La MELI est assurée auprès de la MACIF, et couvre les jeunes adhérents et le personnel d'animation. La compagnie d'assurance intervient en complément de l'assurance RC familiale.

8 - DIVERS

Pour les activités nautiques (kayak, paddle, voile...) le Pass Nautique est exigé. Sans présentation de ce document, le jeune ne pourra participer à ces activités.

Fait à Issoudun, le 1^{er} septembre 2026
Julien DUBOT
Président de la MELI